

**SEANCE DU 10 FEVRIER 2015**



**DELIBERATION N° 1**

**Nombre de  
membres en  
exercice : 29**  
Présents : 23  
Votants : 29  
Pour : 25  
Contre : /  
Abstentions : 4  
(Espiaube,  
Dubourdieu,  
David, Crespo)

L'an deux mil quinze, le dix février à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 4 Février 2015

Membres présents : F.GONZALEZ, M.EVENE, G. LASSABE, P.ACEDO, C.ORDONNES, VA DEL-PRADO, A.VALOT, N.DAUGA, JD BONNOME, D.ARMENGAUD, MJ ROQUES, JM BAGNERES-PEDEBOSCO, G. ELGART, J. CRAVEIRO- DOS- SANTOS, S. PUYO, I.OXOBY-PAGNAN, M. LORDON, C. DUFOUR, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, C. DAVID, P.FAVRAUD, A.MATON

Membres excusés : MA. THEBAUD (pouvoir à I. OXOBY PAGNAN), L. DARRIBEROUGE (pouvoir à UA. DEL PRADO), A. LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES PEDEBOSCO), G. MOSCHETTI (pouvoir à F. GONZALEZ), MJ ESPIAUBE (pouvoir à JP CRESPO), C.MARTIN (pouvoir à P.FAVRAUD).

Secrétaire de séance : G.LASSABE

Monsieur le Maire expose au Conseil la volonté de contribuer financièrement à la 40<sup>ème</sup> édition de la course cycliste de l'Essor Basque et dont le départ est prévu à BOUCAU le 14 février 2015. Compte tenu de l'animation qu'apporte cet événement à la Commune, il est proposé d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 500 €.

Le Conseil Municipal,

- . Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
- . Approuve sa proposition,
- . Décide d'attribuer une subvention de 1 500 € à l'association Essor Basque,
- . Dit que ces crédits seront ouverts au budget 2015.

Pour extrait certifié conforme  
Boucau, le 11 février 2015

Le Maire,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 12/02/2015
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 12/02/2015

**Objet :**  
**Subvention 2015  
à l'Association  
Essor Basque**

*Certifié exécutoire  
compte tenu du dépôt  
à la Sous Préfecture  
de Bayonne  
le  
et de la publication  
le*